

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2026
N°DC-2026-60

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Réalisation des travaux de réfection des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen : choix de l'entreprise attributaire

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi trois juillet deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stérenn BONNET

POUVOIRS : Mme Sandrine OLLIC donne pouvoir à M. Freddy JAHIER ; Mme Maud SIMONNOT à Mme Isabelle LE BLAY ; M. Sébastien BOURDAIS à M. Sébastien CHENAIS et Mme Stéphanie LE BRUN à Mme Stéphanie BURBAN.

Secrétaire de séance : M. Lionel LE GALL

Pour rappel, par délibération n°DC-2025-10, le conseil municipal a validé le projet de travaux de réfection des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen pour un montant de 66 010,20 € H.T et par délibération n°DC-2025-40 la mise en place d'actions de valorisation de cette chapelle.

La commune a sollicité le concours financier des partenaires à savoir, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département du Morbihan (CD56).

La Chapelle de Kerdroguen, construite au 17^{ème} siècle est un édifice d'époque Renaissance, achevé en 1605.

Il s'agit du patrimoine bâti le plus remarquable de la commune de Colpo, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques dans son intégralité par arrêté du 19 novembre 1946.

La chapelle est richement ornée, elle recèle aussi un retable et deux statues de bois polychrome remarquables, récemment restaurés.

D'importants travaux ont été effectués dans la chapelle en 2000 avec la restauration du retable-lambris du 19^{ème} siècle.

En 2013 des travaux de restauration de la charpente et de réfection de la couverture ont été réalisés sur les recommandations de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre sur place avec les architectes des bâtiments de France, le 12 mai 2023, a permis de constater une détérioration de la chapelle.

En effet, les murs en ciment ne respirent plus et cela entraîne une dégradation de l'autel, qui est donc soumis à des risques importants de moisissures.

En outre, la non réalisation de travaux risque d'entraîner une dégradation

Partant de ce postulat, les architectes des bâtiments de France préconisent d'enlever l'enduit ciment afin de le remplacer par un enduit chaux sable.

Les travaux à réaliser seraient les suivants sur les murs gouttereaux sud et nord ainsi que les pignons Est et Ouest de la Chapelle :

- Réalisation d'un enduit chaux sable, en trois passes, gobetis, dégrossis chaux NHL 3,5 et sable de Missillac 0/4 et finition chaux NHL 2 sable 0/2.
- Dépose de la chaire

Deux entreprises ont été mises en concurrence dans le cadre des travaux à intervenir :

- L'entreprise « C'est au pied du mur », 2 Kerguillaume, 56 500 Locminé.
- L'entreprise « Maçonnerie Vitry, 14 lieu dit Le Lannic, 56 500 Moréac.

Quant à la dépose de la chaire à prêcher, elle serait réalisée par une entreprise spécialisée. Une mise en concurrence étant toutefois souhaitée par les conseillers municipaux.

L'actualisation du plan de financement des travaux étant le suivant :

BESOINS		Montant H.T.	%	RESSOURCES		Montant H.T.	%
.Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)				. Europe			
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)				.Etat			
				.DRAC		13 202,00 €	
. Travaux de refection du bâti ancien (enduits intérieurs)		70 500,00 €		.REGION Bretagne Restauration des édifices publics		19 709,80 €	
. Dépose et repose de la chaire à prêcher comprenant la reprise ponctuelle par petites greffes des parties en bois dégradées		19 090,00 €		.CD56 Valorisation du patrimoine		22 397,50 €	
				.Autofinancement		34 280,70 €	
TOTAL DES BESOINS		89 590,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES		89 590,00 €	100%

En outre, la Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen fait partie intégrante du patrimoine bâti colpéen. Elle est valorisée par des ouvertures au public lors des Journées du Patrimoine (3^{ème} week-end de septembre). En outre, chaque année, au début du mois de septembre est organisée une veillée mariale du pardon de Notre-Dame de Kerdroguen permettant de réunir les fidèles.

La présence de chemin de randonnée (GR38) et d'un circuit vélo font de la chapelle permettent de valoriser quotidiennement le site. La reprise des activités de l'association des amis de la chapelle de Notre-Dame de Kerdroguen joue un rôle important dans la valorisation du site.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUIL. 2026

ID : 056-215600420-20260707-DEL2026_60-DE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider les travaux présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de travaux de réfection des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen.
- **ATTRIBUE** la réalisation des travaux à l'entreprise Vitry Maçonnerie, selon le devis n°261367 du 12 mai 2026, pour un montant de 70 484€ H.T.
- **PRECISE** que les crédits sont ouverts à l'exercice 2026, compte 2131.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

